

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE101

présenté par
M. Gumbs, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »,

les mots :

« la promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.